Association de secours mutuels des ouvriers des Établissements Fr. Masurel frères

Cette importante association de secours mutuels a tenu, dimanche matin, son assemblée générale annuelle obligatoire. Cette réunion a eu lieu chez M. Désiré Maret, 280, rue de Menin, sous la présidence de M. François Masurel père.

Le trésorier a donné connaissance de la situation financière au 20 avril dernier, qui s'établit ainsi :

Recettes, 24.573 fr. 95, dont 1.000 francs versés par M. François Masurel père; 1.000 francs par M. Edmond Masurel-Prouvost; 7.198 francs 95 par les établissements François Masurel frères; 8.787 fr. 25 montant des cotisations; 3.645 fr. 20, subvention de la ville de Tourcoing, etc...

Les dépenses, y compris un versement de 9.000 francs à la Caisse de retraites, se sont élevées à 24.094 fr. 70.

Au 31 décembre 1908, la fortune totale de l'association était de 202.209 fr. 66; et au 20 avril, elle comptait 736 membres: 239 hommes, 383 femmes, et 114 enfants.

Un vol dans une boucherie, rue de Paris

Dans la soirée de dimanche, un vol a été commis au quartier des Francs, au préjudice de M. H. Brunin, boucher, 225, rue de Paris.

Mme Brunin se trouvait seule dans la boucherie, lorsqu'un individu pénétra et demanda pour dix centimes de pâté. Profitant d'un moment d'inattention de la bouchère, le client saisit un jambon qu'il jeta à un complice, qui était resté à la porte et qui s'enfuit dans la direction de la rue de Dunkerque.

Après le départ de l'acheteur de pâté, Mme Brunin constata le vol. Elle appela son mari qui se mit à la recherche du voleur et de son complice. Il aperçut les deux compères et les signala à un agent. L'un d'eux fut arrêté. C'est un sieur Gustave Demynck, 34 ans, ébarbeur, demeurant rue de la Blanche Porte, cour Vanhoutte. Il a été interrogé lundi matin, par M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, qui l'a déféré au parquet. Son complice, Jules D..., est activement recherché.

UN APPEL EN FAVEUR D'UN MISSIONNAIRE DE TOURCOING. — Un religieux tourquennois, le R. P. Camille Hus, missionnaire apostolique dans l'Hindoustan, qui a été envoyé en Europe pour affaire concernant sa mission du Rayputana, nous communique un appel adressé à la charité des catholiques de notre région en faveur de l'œuvre dont il est chargé. Nous en détachons le passage suivant :

« Il y a quelque temps nous avons bâti mon église paroissiale de 30 mètres de long sur 6 de large et 8 mètres de hauteur. Nous construisons actuellement un modeste clocher qui aura 13 mètres de hauteur. Je voudrais pour ce clocher une cloche convenable, non pas un bourdon, mais simplement une cloche égale à la plus petite des cloches de nos églises de Tourcoing et de Roubaix. Cette petite cloche sera pour nous un bourdon rappelant à nos fidèles qu'ils doivent venir à l'église prier le Dieu qu'ils ont à leur baptême promis d'adorer, implorer le vrai Dieu pour lequel ils ont abandonné les idoles de leurs ancêtres. Je serai fier d'annoncer à mes enfants que cette cloche est le don de mes compatriotes à qui je me suis adressé lors de mon séjour au pays natal. Et moi-même, quand, au travail ou en promenade dans la forêt, j'entendrai au loin le son de la cloche, je penserai aux bienfaiteurs de Tourcoing et de Roubaix et dirai pour eux un *Ave Maria*.

» Il y a quelques années, M. l'abbé Devulder, curé de Notre-Dame de Lourdes à Tourcoing, me fit parvenir la cloche provisoire de son église; une dame ayant chez elle une cloche de fabrique qui ne servait plus, me l'envoya. Ces cloches trouvèrent immédiatement un clocheton pour les recevoir, et depuis ce temps elles ne cessent d'appeler nos fidèles et nos néophytes à la prière.

» Il y a peut-être actuellement à Tourcoing et à Roubaix plus d'une cloche rendue inutile par l'installation des sifflets de machines à vapeur. Ces cloches seraient reçues avec reconnaissance ainsi que toute aumône, si minime qu'elle soit, destinée à venir en aide à nos pauvres enfants.

» Adresser aumônes et objets, soit à M. l'abbé L. Hus, vicaire au Saint-Sépulcre, à Roubaix, 5, rue Brézin, soit au bureau du *Journal de Roubaix*. »

LES FRATERNELLES SCOLAIRES. — Une seconde réunion s'est tenue dimanche à l'Hôtel de Ville, pour la constitution définitive du comité de gestion des patronages laïques, dénommés par M. Dron, Fraternelles scolaires.

Après quelques mots de M. le Maire qui préside, M. Beltette fait rapport au nom du comité provisoire; après quoi on procède à l'élection des membres du comité de gestion, qui est ainsi composé.

M. Gustave Dron, député-maire, président; M. Flament, adjoint, délégué à l'instruction publique; Mme Jules Leloir et M. Charles De Lavaivre, vice-présidents d'honneur; Mmes Barbenson, Baudeuf, Demolon, Dron, Leduc, Ringot, Robbe, Spéder, Desruelles, Lemaire et Quéva, institutrices.

MM. Henri Loridant, Paul Martin, Masurel-Leclercq, Deborgher, Wagnon, conseillers municipaux; Beltette, Chantot, Hermand, Leconte, Maurice, Bouilliez, Declercq, Lahousse, Wagnon.

M. Dron expose dans les grandes lignes, le projet de budget des Fraternelles; ses propositions sont adoptées.

La parole est donnée à M. Louis Maurice, rapporteur du Comité des statuts. Après explications et discussion, les statuts sont adoptés par l'assemblée.

Dans l'après-midi, le patronage laïque a été inauguré au Gymnase de la rue de Gand. Une séance de cinématographie a été offerte aux garçons, puis aux filles.

L'été, des jeux en plein air seront organisés sur un terrain situé aux Orions.

VENTE RÉCLAME annuelle du **GANT PERRIN**, 7, rue Carnot. — Gants Dames, 3 boutons, 1.75-2.75; gants de ville pour Messieurs, 1.75-2.45; Gants chevreau enfant, 1.75. Du lundi 3 au jeudi 6, inclus. 64946

DES « RATS » AMATEURS DE VIN ET DE CIDRE. — Depuis quelques jours, M. Henri Godefroy, cabaretier, à l'« Eléphant blanc », au chemin du Halot, constatait la disparition de bouteilles de vin et de cidre. Il établit une surveillance et hier, il surprit un homme qui s'étant introduit dans sa cave faisait main basse sur quelques bouteilles.

M. Godefroy voulut avoir un geste noble. Il refusa de porter plainte, se contentant de demander à M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, d'admonester le « rat » amateur de vin.

En versant **25 Francs**, on peut devenir actionnaire de la grande brasserie **Union de Roubaix-Tourcoing**, 35, rue Meyerbeer, Roubaix, renommée pour l'excellence de ses produits (bières et liqueurs). 67

LA FRAUDE. — Les douaniers du Touquet, ont arrêté Charles Tanzer, 20 ans, voyageur en librairie, né à Munich, qui était porteur de quelques boîtes d'allumettes et de tabac à fumer de provenance étrangère. Ils ont également appréhendé Louis Barrez, 38 ans, journalier, né à Staple (arrondissement d'Hazebrouck), qui tentait d'introduire frauduleusement en France, quelques kilos de café vert.

Ces deux fraudeurs ont été transférés à Lille.

GRAVIER DE SEINE Ponthieux. — Tourcoing. 64246

UN EXTRADÉ. — Les gendarmes de Tourcoing, ont remis à leurs collègues de Mouscron, lundi après-midi, Auguste Vienne, né à Oyghem (Belgique), recherché par mandat d'extradition du parquet de Courtrai, sous l'inculpation de vol.

Vienne sortait de la prison cellulaire de Douai, où il avait purgé une condamnation à deux ans de prison, prononcée pour vol avec violence, par la Cour d'appel de Douai, le 9 juin 1907.

Déménagements, wagons voitures capitonnés. Henri Dael, rue du Haze, 5. Vidanges à vapeur.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de M. Duvillier-Watine, un fileur, M. Louis Braeckman, 64 ans, boulevard de Metz, cour D'hoghe, 8, à Roubaix, a été blessé au pouce droit par la pointe d'une broche. Dix jours de repos; docteur Delegrange.

— Un bâcleur du même établissement, M. Charles-Louis Leof, 16 ans, rue du Couvent, cour Lecomte, 21, à Mouscron, en coupant des bobinots à l'aide d'un couteau s'est fait une coupure de quatre centimètres, à la base du pouce gauche. Docteur Delegrange; dix jours de repos.

— Chez MM. Paul Jonglez et fils, filateur, rue de la Blanche-Porte, un rattacheur, M. Henri Leperq, 25 ans, rue des Flandres, 62, en heurtant un levier d'« anti-mariages » s'est fait une contusion à l'épaule droite. Docteur Bonte; douze jours de repos.

— Aux Etablissements Tiberghien frères, rue de Paris, un tisserand, M. Léon Carton, 42 ans, rue de Roulers, en tombant s'est fait des ecchymoses à la face antérieure du tibia droit. Quinze jours de repos; docteur Delegrange.

MOUVAUX

UNE ORDONNANCE DE NON-LIEU. — La police avait saisie d'une affaire assez délicate dans laquelle était compromise Marie Huvart, sous l'inculpation de suppression d'enfant.

Le parquet de Lille avait chargé M. Houeix, juge d'instruction, d'instruire ce dossier. Le magistrat a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur de Marie Huvart, concluant à la mort naturelle et accidentelle de son enfant.

STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE. — Pendant le mois d'avril, il a été enregistré au bureau de l'état-civil : 14 naissances, 9 mariages et 4 décès attribués aux causes ci-après : congestion, 1; néphrite, 2; maladie inconnue, 1.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier de M. Catteau, camionneur, rue de Tourcoing, à Mouvaux, M. Arthur Hayart, 34 ans, à Roncq, a reçu, à la cuisse droite, un coup de pied de cheval. Quinze jours de repos. Docteur Desbonnets.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

UNE ARRESTATION. — Dans la soirée de dimanche, le garde-champêtre Valcke a mis en état d'arrestation, au hameau du « Petit Menin », Gustave Poublon, 30 ans, ébéniste à Wevelghem, qui venait de commettre un bris de clôture. Poublon qui était en état d'ivresse se rebella. Il a été déféré au Parquet lundi après-midi.

HALLUIN

La rixe sanglante du Christ-Dalle

Le lundi de Pâques, dans la soirée, une scène sanglante venait troubler le quartier du Christ-Dalle, à Halluin, situé à l'extrême frontière.

M. Houeix, juge d'instruction fut chargé de cette affaire. Il vient de rendre une ordonnance, renvoyant devant le tribunal correctionnel, pour une prochaine audience, les frères Henri et Arthur Geiregat, tisserands, 46, rue Saint-Pierre, sous l'inculpation de coups et blessures volontaires.

A PROPOS DU 1er MAI. — En parlant hier du chômage à Halluin, le 1er mai, nous avons dit que les ouvriers des usines J. Demeestère-Demeestère, au nombre de 300, ne s'étaient pas présentés au travail. En réalité, une partie seulement des ouvriers de cet établissement, n'ont pas travaillé, et ce, à cause des réparations à faire aux chaudières.

FOURRURES Mon A. FOURNIER 30, r. Esquermoise, Lille
CONSERVATIONS et réparations pendant l'été 6602

WATTRELOS

ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS. — La liste d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, est déposée au Secrétariat de la Mairie, où, à partir d'aujourd'hui et durant vingt jours les vieillards, infirmes et incurables, dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal pourront présenter une réclamation. Tout contribuable de la commune ou habitant, peut aussi réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou portées à tort sur la liste.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — La liste d'assistance médicale gratuite est déposée au Secrétariat de la Mairie, où durant vingt jours, tout habitant ou contribuable de la commune pourra en prendre connaissance, et formuler des réclamations s'il y a lieu.

LAMENTABLE HISTOIRE. — Un habitant de la rue Royale, Hubert Chalot, 47 ans, a été arrêté et dirigé sur Lille, lundi, par la gendarmerie. La victime n'est autre que sa propre fille, âgée de onze ans, et les faits remontent, sans avoir cessé d'ailleurs, à plusieurs mois. C'est Mme Chalot elle-même qui a surpris son mari dans le grenier de sa maison et l'a dénoncé. Chalot habite Wattrelos depuis sept ans, rue Royale. Il habitait auparavant Roubaix.

CONVOIS FUNEBRES

Dame Philomène DESRUELLES, décédée à Roubaix, le 1er mai 1909, à l'âge de 63 ans et 15 jours, administrée des Sacrements. Convoi et Service Solennels, Mardi 4 mai, à 9 h. 1/2, église Notre-Dame. Vigiles, lundi 3, à 6 h. — Assemblée, rue Saint-Joseph, 79, à 9 h. 1/4. 64966d

M. Achille BOURGOIS-HAQUETTE, décédé à Roubaix, le 2 mai 1909, dans sa 74e année, administré des Sacrements. Vigiles, Mardi 4 mai, à 5 h., Convoi et Service Solennels, Mercredi 5, à 9 h., église Saint-Jean-Baptiste. — Assemblée, 37, rue Ingres. 65006d

M. Louis-Joseph-Paschal GANTIER, Secrétaire de la Société « L'Ancienne » des Combattants de 1870-71, décédé à Roubaix, le 1er mai 1909, à l'âge de 64 ans, administré des Sacrements. Messe de Convoi, Mardi 4 mai, à 9 h., Vigiles, le même jour, à 6 h., Convoi et Service Solennels, Mercredi 5, à 9 h. 1/2, église Saint-Antoine-de-Padoue. — Assemblée, 6, rue d'Epinal. 65006d

CADEAUX POUR MARIAGES
AU SOLEIL D'OR, Place du Théâtre, Lille. 68-2

M. F. VANDENBEUSCH-HEL, 66-68, rue St-Etienne, à Lille, s'occupe toujours de tout ce qui concerne la décoration et l'ameublement et sa nouvelle organisation lui permet de fournir à des prix beaucoup plus avantageux le même travail artistique dont il a la réputation. 2—2

Eclairage ENTREPRISE D'AMEUBLEMENT Objets d'Art
29, r. Esquermoise, LILLE MOREL-COYEZ Maison fondée en LILLE 1864

LILLE

LA RÉPRESSION DU BRACONNAGE

Assemblée de chasseurs. — Conférence de M. le comte Clary, président du Saint-Hubert-Club de France.

Salle de la Société Industrielle, a été donnée hier après-midi, par M. le comte Clary, président du Saint-Hubert-Club de France, une conférence portant sur la répression du braconnage dans le Nord et le Pas-de-Calais. Un grand nombre de chasseurs, venus de tous les points de ces départements y assistaient. Le bureau était ainsi constitué: président, M. Maxime Ducrocq, vice-président du S. H. C. F. pour le Nord; auxiliaires, MM. Orry, vice-président pour le Pas-de-Calais; Cirier, délégué de l'arrondissement de Cambrai; Thellier de Poncheville, délégué de l'arrondissement de Valenciennes; Paul Le Blan, président de la société cynégétique du Nord.

Il s'agissait de réunir les éléments nécessaires à la formation de groupements adhérents au comité central du S. H. C. F., en vue de la défense des intérêts des chasseurs de la région du Nord, intérêts gravement lésés par la recrudescence du braconnage. L'affluence des intéressés constituait une réponse affirmative à l'appel du S. H. C. F.

« La puissance du braconnage, a exposé M. le comte Clary, réside dans la raison électorale : le braconnier est électeur ; électeur aussi, et bien souvent agent électoral, le cabaretier de village, son associé, son recéleur ; à ce titre, lui et son complice sont sacrés. Le recéleur ne mérite aucune excuse, c'est lui qu'il faut démasquer et poursuivre. Le jour où disparaîtrait le recel, le braconnage aurait vécu, puisque le braconnier ne pourrait plus écouler le produit de ses rapines.

» En obtenant pour leurs électeurs des « non-lieux », des arrêts de poursuites, en votant en leur faveur des amnisties répétées, les élus sont les auteurs responsables de l'état de déliquescence dans lequel est tombée la répression du braconnage.

» Les chasseurs sont actuellement livrés à leurs propres forces ; ils ne doivent guère compter que sur l'initiative privée pour essayer de sauver ce qui reste de gibier en France.

» Les organisations de contre-braconnage ont fait l'objet d'une étude approfondie de la part du comité de jurisprudence du S. H. C. F., dont les conclusions ont abouti à la conception d'une mutualité cynégétique qui puisse fournir des ressources pour entretenir une brigade mobile de chasse.

» Grâce à l'investiture d'un certain nombre d'agents qui lui sont accordés par le ministère de l'intérieur et la préfecture de police, le S. H. C. F. peut mettre à la disposition des groupements des brigades mobiles. L'action des agents est tout à fait remarquable. Ils sillonnent toute l'étendue territoriale du groupement. Les braconniers ne peuvent jamais savoir où ils sont. L'absence d'une forme leur permet d'obtenir les résultats les plus inespérés, et, grâce à eux, la chasse et la propriété sont mieux protégées.

» C'est sous cette forme que fonctionne la mutualité répressive.

» Quant à la mutualité judiciaire, elle complète à merveille la mutualité répressive. Avec ses ressources spéciales, le groupement assure à ses membres la gratuité des procès qu'il examine, prépare et engage. »

A l'unanimité, on a décidé que le groupement du Nord était désormais constitué et l'on a nommé les représentants du S. H. C. F. dans la région.

L'on a discuté ensuite sur la fixation du taux de souscription, par hectare. L'on accepta la proposition de 0,05 centimes par hectare de plaine et 0.15 par hectare de bois. Le tarif de la plaine sera appliqué aux marais.

LA CRISE DES TRAMWAYS

Les députés de l'arrondissement de Lille ont reçu de M. le ministre des Travaux publics la lettre suivante, en réponse à leur démarche collective sollicitée par la ligue de défense des voyageurs et abonnés :

« Messieurs et chers collègues,

» Vous avez bien voulu me signaler que la Compagnie des tramways électriques de Lille et de sa banlieue se proposerait de supprimer son tarif d'abonnements scolaires, et vous m'avez demandé de ne prendre aucune décision à ce sujet, sans vous avoir entendus.

» Si la Compagnie me soumettait une semblable proposition, elle devrait procéder à l'affichage réglementaire, et les intéressés seraient à même de formuler leurs observations. J'ai d'ailleurs pris bonne note de votre intervention et vous pouvez être assuré que je ne la perdrai pas de vue en temps opportun.

» Agréez, etc...

» Signé: LOUIS BARTHOU. »

DISTINCTION HONORIFIQUE. — Une médaille d'argent, pour services exceptionnels rendus à l'assistance publique a été décernée à M. Piolaine, administrateur des hospices civils de Lille.

DOCTORAT EN DROIT. — M. Georges Wambergue, de Merville, élève de l'Université Catholique, vient de soutenir sa thèse de doctorat (sciences juridiques). Il a obtenu la mention honorable très bien. C'est une distinction rarement accordée.

Le nouveau docteur avait pris comme sujet un point de législation et de pratique notariale particulièrement intéressant : « Les assurances sur la vie dans les déclarations et liquidations de successions. »

A LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD DE LA FRANCE. — La Société Industrielle a tenu son assemblée mensuelle, sous la présidence de M. Bigo-Danel, président.

Au cours de cette réunion, le Président a annoncé que les agrandissements qui étaient devenus nécessaires par suite du développement de la Société et de l'importance croissante de la bibliothèque sont actuellement terminés. Une vaste salle de lecture a été aménagée dans les nouveaux locaux.

La séance d'inauguration aura lieu le jeudi 13 mai, à 8 heures et demie du soir. M. le docteur Calmette y fera une conférence sur « l'Entente internationale pour la destruction des rats ». Diverses communications ont été faites ensuite.

Mercredi 5, Réclame aux Galeries Lilloises : Savons de toilette aux amandes amères, qualités extra, boîte de 6 valant 2.00, vendue 1.05. 1905-a-d

ŒIL PERDU. — M. Eugène Trédez, 33 ans, emballeur, rue de Douai, 74, occupait ses loisirs à faire divers aménagements dans son domicile.

Il pliait une barre de fer lorsque celle-ci se rompit. M. Trédez reçut dans l'œil gauche un morceau de fer. On le transporta à l'hôpital Saint-Sauveur où le médecin de service lui prodigua des soins empressés. L'œil est considéré comme perdu.

LES VOLS. — M. Louis Brilier, garçon de café, demeurant place de Béthune, 1, avait remisé sa bicyclette dans le couloir de son habitation. Lundi matin, quand il voulut la reprendre, il s'aperçut qu'elle avait disparu.

— Alphonse Koclens, 16 ans, rattacheur, rue du Maréchal-Mortier, 30, et Adolphe Glorieux, 19 ans, débourreur, habitant Hellemmes, ont été arrêtés lundi matin. Ils seraient les auteurs du vol commis chez Mlle Louise Rousse, 30, rue du Maréchal-Mortier, à qui on a dérobé 120 francs.

ATTICHES

ÉLECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE. — Dimanche dernier, a eu lieu, à Attiches, le scrutin de ballottage pour l'élection municipale complémentaire nécessitée par la mort de M. Adolphe Leconte, adjoint.

Le candidat libéral, M. J.-B. Appourchaux, a été élu par 114 voix contre 94 à M. Fleurice Lemaire, soutenu par la ligue radicale socialiste, et 10 à M. Lheureux.

WAMBRECHIES

LA RÉUNION GÉNÉRALE DE L'ŒUVRE DES JARDINS OUVRIERS. — L'œuvre des Jardins ouvriers de Wambrechies avait obtenu, pour sa réunion générale, le concours de M. A. Pinte, chef de culture des Jardins ouvriers de Roubaix, qui a donné une intéressante causerie pratique sur les travaux du jardinage.

Les jardiniers avaient répondu en très grand nombre à l'appel du Comité et ils ont fait à la causerie de M. Pinte le succès le plus vif et le plus mérité.

A l'issue de la réunion, les membres de l'œuvre de Wambrechies ont décidé de participer au concours qui sera ouvert à Lille, au début de juin, à l'occasion du Congrès des œuvres d'hygiène sociale.

LES FEMMES RICHES
ont besoin du "SUNLIGHT SAVON". — Leur lingerie fine et délicate ne saurait être détériorée avec des savons communs et nuisibles.

LES FEMMES PAUVRES
ont besoin du "SUNLIGHT SAVON". — Le peu de linge qu'elles possèdent, doit être blanchi, purifié et préservé, au lieu d'être abîmé, ruiné et déchiré.

TOUTES LES FEMMES
ont besoin du "SUNLIGHT SAVON", — parce que le SUNLIGHT SAVON leur fait réaliser une triple économie de temps, travail et argent, et parce que le SUNLIGHT SAVON reste toujours fidèle à toutes les femmes.

SAVONNERIES LEVER FRÈRES LILLE

667-1

L'Affaire d'Ennequin

Un non-lieu

La campagne violente de perfides insinuations et d'accusations imprécises menée par les journaux blocards à la suite de l'arrestation de M. l'abbé Durieu, curé d'Ennequin, n'a pas porté les fruits que l'on en attendait. Malgré les enquêtes personnelles, on ne put recueillir que des ragots sans importance. Malgré le ton comminatoire de plusieurs article aux titres ronflants, l'instruction judiciaire, ouverte par M. Delalé, ne put retenir aucun fait suffisamment grave, pour nécessiter des poursuites.

Des accusations, on le sait, n'étaient portées que par trois fillettes dont les témoignages pouvaient être sujets à caution. Des renseignements avaient été pris de tous côtés et notamment à Lecelles, près de Saint-Amand. La gendarmerie y avait interrogé plusieurs personnes qui connurent l'abbé Durieu, alors qu'il était vicaire de Lecelles, et dit l'*Impartial*, lui-même, on n'eût jamais à s'en plaindre.

A la suite de plusieurs confrontations, n'apportant aucune preuve probante, et les commissions rogatoires envoyées, à Ennequin n'ayant pu trouver de charges sérieuses contre l'inculpé. M. Delalé a signé, lundi matin, une ordonnance de non-lieu en faveur de M. l'abbé Duriez.

Celui-ci a été rendu à la liberté, lundi, à quatre heures, après onze jours de détention.

NOUVELLES RELIGIEUSES

CROIX

La cérémonie de la première communion aura lieu à Croix dans les deux paroisses le dimanche de la Pentecôte; le lendemain les enfants recevront la confirmation.

Nouvelles Militaires

AU 1er RÉGIMENT D'INFANTERIE A CAMBRAI. — Cette semaine commenceront, au camp de Châlons, les tirs pour l'artillerie et les tirs d'application pour l'infanterie. Pour assister à ces exercices, le général commandant le 1er corps d'armée, a désigné, dans la garnison de Cambrai, le lieutenant-colonel Taffin et le commandant Buffet, du 1er régiment d'infanterie.

LES PERMISSIONNAIRES DU 2e CORPS. — En raison des troubles de l'Oise et généralement de toute la région du 2e corps d'armée, l'inconvénient s'est fait sentir de laisser trop d'hommes jouir de permissions de vingt-quatre heures, les dimanches et jours fériés.

Il ne sera plus accordé, jusqu'à nouvel ordre, de permissions de vingt-quatre heures le dimanche et dans chaque unité, que dans la proportion de 50 0/0; on réservera de préférence ces permissions pour les militaires appelés à se rendre au-delà des limites de la garnison.

TRIBUNE PUBLIQUE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

A propos du raccordement de Roubaix à Tourcoing-les-Francs

Roubaix, le 3 mai 1909.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Au nom de quelques-uns de nos amis et au mien, je viens vous faire la protestation suivante afin que vous l'insériez dans votre estimée « Tribune publique » du journal.

Dans l'article du *Journal de Roubaix* du 29 avril, concernant la mise en activité du nouveau tronçon Roubaix-Tourcoing-les-Francs, vous émettez l'hypothèse que les Tourquennois ne doivent pas être très contents du changement d'horaires. Permettez-nous, voyageurs de Roubaix, qui devons aller journellement en Belgique, de vous faire remarquer que les Roubaisiens sont bien plus à plaindre que les Tourquennois. En effet, actuellement le train Lille-Bruxelles part de Roubaix à 6 h. 05. A partir du 1er mai, il part à 6 heures et ceci tout simplement pour allonger l'attente de Mouscron de 5 minutes. Le train partant à 6 h. 18 actuellement, donne à Mouscron correspondance pour Tournai et Gand moyennant attente de 11 et 12 minutes respectivement. A partir du 1er mai, le train de 6 h. 18 est supprimé, l'attente à Mouscron sera donc de 30 minutes pour Tournai et 31 minutes pour Gand !! On voit donc que le raccordement nouveau est tout au désavantage des Roubaisiens.

N'y a-t-il pas un moyen de changer tout cela? Si, et il est très facile. Que le train partant à 6 h. 26 de Tourcoing pour Mouscron ait son point de départ à Roubaix et tout est arrangé. En effet, qu'après l'arrivée du train de Lille et partant à 6 h. 20 pour Halluin, ce train de 6 h. 26 vienne se ranger sur la même voie et parte à 6 h. 22 pour Tourcoing, d'où il pourrait continuer à 6 h. 26 ou 6 h. 27 et tout serait dit. Pouvons-nous espérer que ce petit changement se fasse au grand avantage du public roubaisien et même lillois?

Un groupe de voyageurs roubaisiens.

L'augmentation des impôts

Roubaix, le 3 mai 1909.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Veuillez permettre à un de vos lecteurs de vous faire remarquer que l'augmentation des contributions ne provient pas seulement du vote, par le Conseil municipal, des quinze centimes d'assistance.

Le Conseil général nous a aussi gratifié d'un supplément pour l'année courante, puisque les centimes départementaux sont passées de 54,67 à 56,02, soit en plus 1 c. 35.

A chacun sa part de responsabilité.

Un lecteur.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

L'étudiant X. — 1. Avant leur entrée à l'école, ils doivent accomplir une année de service dans un corps de troupe comme soldats; 2. A 1 sous; 3. Infanterie; 4. On a certainement plus d'égard pour eux. — *L.D.* — Vous pouvez écrire à M. le Préfet du 1er au 14 août prochain, à l'effet d'être autorisé à vous présenter devant le Conseil de révision qui se réunira à la Préfecture en session extraordinaire entre le 24 août et le 4 septembre. — *G.L.C.V.* — 1. Sans doute; 2. Nous connaissons l'encre de Chine, le bleu de Prusse; voyez chez un droguiste.

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX » du mardi, 4 mai 1909

N° 46

Les Forbans de l'Express

ROMAN DRAMATIQUE D'ACTUALITÉ

Par CAMILLE DESCAMPS

Sampierri s'est dirigé vers une porte de sortie contiguë aux water-closets et au pont volant de deux wagons, l'a ouverte et a disparu en la refermant.

Il s'est élancé sur une des échelles en fer fixées à l'angle de chaque voiture et a gagné les toits.

Successivement toutes les lumières des compartiments s'éteignent.

Et cela sans attirer beaucoup l'attention ou éveiller des inquiétudes chez les voyageurs.

Chaque compartiment, s'il n'est pas endormi, croit que l'accident est particulier à sa seule lampe qu'on va rallumer au premier arrêt.

Deux, trois minutes au plus s'écoulent.

Et puis ce sont maintenant les freins qui grincent, le train qui se ralentit, qui s'arrête.

Qu'y a-t-il donc?

Ou peu de chose car voici le train qui se remet en marche.

Mais lentement, lentement.

Des réparations sans doute sur la voie.

Cela arrive à chaque instant, il n'y a pas à y faire attention.

Le mécanicien voit clair pour tout le monde.

Tiens, le voici qui s'arrête encore.

Des lueurs vives accompagnant une détonation se produisent sur la gauche du train, du côté des voyageurs.

Qu'est-ce?

Instantanément les quatre Russes, déjà fort ennuyés de la totale obscurité de leur compartiment, se lèvent et se précipitent vers la sortie pour des renseignements que leur annonce un employé galonné sur toutes les coutures et armé d'une lanterne verte et rouge.

Puisqu'ils obstruent la porte de leur coupé on ne peut y entrer sans qu'ils s'en aperçoivent.

Donc pas de danger pour les valises.

Deux nouveaux pétards, lueurs de plus en plus vives à gauche, broussailles qui flambent, tohubohu des voyageurs.

Enfin qu'est-ce? Qu'est-ce donc?

Tous les curieux sont penchés aux larges fenêtres du couloir.

L'employé explique, avec détails, aux Russes qu'il accapare, les causes de cet arrêt, de ces lueurs, de ce petit incendie: un bidon de pétrole tombé sur la voie et qui a pris feu au contact des étincelles de la machine.

Mais pas de danger, on va repartir, rien, rien, du calme.

Et voici en effet le train qui repart à toute vitesse.

Seulement toujours pas de lumière dans les compartiments.

Les Russes vont pour se rasseoir.

Ils tâtonnent et poussent un quadruple cri de stupeur.

Leurs valises, les fameuses valises ont disparu!

Ils se cramponnent à la sonnette d'alarme, ils cherchent le conducteur de train, ils courent au wagon-restaurant.

Mais inutilement, le mécanicien ne veut plus rien savoir.

Au lieu de s'arrêter encore, le train va de plus en plus vite; il prend même une allure folle.

Et en plus de la perte de leur argent, les grands ducs en arrivent à craindre pour leur peau.

Ils se tiennent coi, ne voulant point trahir leur incognito et se désigner peut-être à des assassins.

Que s'était-il donc passé exactement?

Au moment où Sampierri finissait d'éteindre les lumières, Hélène faisait marcher le signal de détresse et sautait le train.

L'arrêtait pour permettre à la bande de Campi veillant, debout au pied du remblai et dans le milieu de la tranchée, de sauter dans différentes places du train.

Les uns sur la locomotive, les autres auprès du chef de train et du garde-frein.

Les employés, sous la menace des poignards, n'avaient fait aucune résistance, avaient obéi.

Le train s'était remis en marche lentement.

Et Sampierri avait jeté des pétards allumés sur la voie, des étoupes enflammées dans les herbes sèches pendant que Campi, subitement métamorphosé en chef de train, attirait toute l'attention des voyageurs russes sur les causes supposées de l'accident.

Mais, en même temps, rapides comme la foudre, deux des bandits qui s'étaient glissés sur les marchepieds, ouvraient la portière du compartiment des Russes, à contre-voie, saisissaient les valises dans l'obscurité et les jetaient dans le remblai.

Puis ils sautaient à terre, donnaient un coup de sifflet.

Coup de sifflet destiné à prévenir toute la bande, toute la bande, même Campi, Hélène et Sampierri, que le coup était fait.

Encore trois secondes d'allure lente pour permettre à tous de descendre, et le dernier des forbans, celui qui tenait le mécanicien en respect, s'élançait à son tour dans les ténèbres.

Alors le mécanicien qui, s'il n'avait point voulu se faire poignarder, et inutilement, était tout de même conscient des devoirs à lui imposés par les circonstances, le mécanicien avait lâché toute la vapeur.

Il se voyait en retard et se savait exposé à broyer son train, soit en arrière, soit en avant, s'il ne rattrapait point le temps perdu et n'évitait une collision avec d'autres.

Il ne s'arrêta, tel un cheval effrayé par une attaque et qui s'emporte, qu'à la station où il devait s'arrêter.

Là, lui, le chauffeur, le chef de train, le garde-frein, les préposés au wagon-restaurant eurent une explication avec le chef de gare.

Les deux aides de camp portèrent plainte en leur nom, à eux, comme deux simples voyageurs russes qui auraient été volés.

Le train ne pouvait s'arrêter longtemps.

On chercha sommairement.

Le chef de gare et le commissaire de surveillance administrative promirent de faire une enquête dès l'aube, d'envoyer leur rapport.

Et ce fut tout.

Là-bas, dans le remblai, Campi, Sampierri, Hélène, suivis des bandits récemment arrivés de Pologne, avaient escaladé la rampe, s'étaient enfoncés en forêt où un cheval et une voiture, attachés à un arbre, les attendaient.

Les valises chargées dans cette voiture, Campi, Sampierri, Hélène et celui qui avait amené la voiture, y avaient pris place; puis le cheval, une bête vigoureuse, excitée à grands coups de fouet, les conduisait en moins de deux heures à huit lieues de là.

Les six autres malfaiteurs, munis d'argent, se dispersaient comme une volée de moineaux à la suite d'un coup de fusil, dans toutes les directions.

Dès qu'ils eurent dépassé la frontière et furent un peu remis de leur émotion, les grands ducs firent passer une dépêche confidentielle à la gare où le train s'était arrêté après le vol.

Le zèle du chef de gare et celui du commissaire de surveillance furent singulièrement activés par la connaissance de la qualité des victimes et par celle de l'énorme importance du vol.

Ils se précipitèrent par un des premiers trains du matin et accompagnés du chef de district commandant une équipe de terrassiers.

On les descendit à l'endroit de la voie où la manœuvre audacieuse des pilleurs de trains avait eu lieu.

Les traces de leur passage dans les terres ébouleés du remblai étaient bien visibles, ainsi que des restes noirâtres d'étoupes, d'herbes brûlées.

Les enquêteurs cherchèrent aux alentours et ne trouvèrent rien que de nombreuses marques de pas.

Ils suivirent la piste et ils aboutirent, en forêt, à deux indications.

La première était une hutte de bûcherons, abandonnée depuis la fin de la coupe de quelques hectares, et dont les malfaiteurs s'étaient servis comme abri pour guetter pendant plusieurs nuits sans qu'on les sût en cet endroit.

La seconde fut la place où le cheval et la voiture avaient stationné.

On sut encore que cette voiture et ce cheval, achetés dans le bourg le plus rapproché, y avaient séjourné à l'auberge en la possession d'un seul individu, lequel faisait, de temps à autre, des tournées aux environs, se donnait comme acquéreur de ventes de bois et allait chaque jour au bureau de poste du pays.

Et voilà tout.

Combien les bandits étaient-ils en réalité, où se cachaient-ils maintenant, qu'avaient-ils fait des valises?

Néant.

Les chasseurs rentrèrent bredouilles.

Le lendemain on sut qu'un cheval, absolument fourbu et une voiture avaient été abandonnés dans les champs à proximité d'une des stations remontant vers Paris.

Ce qui laissa supposer que le propriétaire de ce cheval et de cette voiture, l'homme de l'auberge, tout au moins, avait fui dans cette direction.

Oui, mais les autres, car ils n'avaient pu monter plus de trois ou quatre dans la voiture, avec les valises, les autres où étaient-ils passés?

Trois personnes avaient bien pris le premier train du matin dans la gare en question, et portant des bagages, mais ces personnes étaient un prêtre, une j